

Finalité et objectifs de l'EPS au collège

vendredi 16 octobre 2015, par [Principale](#)

Une finalité

L'EPS a pour finalité de former un citoyen, cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Trois objectifs

Pour tous les élèves et par la pratique scolaire des activités physiques, sportives et artistiques, elle vise, en les articulant, les objectifs suivants :

- **Le développement et la mobilisation des ressources individuelles** favorisant l'enrichissement de la motricité. Le développement des ressources doit faire l'objet d'une attention particulière au moment où l'élève, fille ou garçon, subit des transformations morphologiques, physiologiques et psychologiques importantes. Toutes les activités physiques du programme permettent le développement et la mobilisation des aptitudes et ressources de chaque élève, éléments déterminants de sa réussite, de son aisance et de l'estime qu'il a de lui-même.
- **L'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale** : La prise en compte de la santé doit s'envisager dans plusieurs dimensions : physique, psychique, sociale. Progressivement, le collégien doit apprendre à connaître son potentiel, à acquérir le goût de l'effort et des habitudes de vie liées à l'entretien de son corps, à organiser ses pratiques, à prendre en charge sa sécurité et celle des autres. Il doit aussi s'approprier les codes sociaux lui permettant d'établir de bonnes relations aux autres et de respecter l'environnement. A l'adolescence, au moment où le jeune, en quête d'identité, est susceptible d'adopter des comportements à risques, l'EPS peut l'aider à prendre conscience de l'importance de préserver son capital santé.
- **L'accès au patrimoine de la culture physique et sportive** : Au collège, l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et approfondies. Il accède ainsi à une culture raisonnée, critique et réfléchie des APSA. Cet apprentissage se fait au travers de pratiques scolaires issues des pratiques sociales, aménagées en fonction des impératifs éducatifs. L'acquisition de compétences et de valeurs permet au collégien de se situer au sein d'une culture contemporaine.

Le sport en établissement scolaire, c'est une discipline comme une autre avec des compétences à développer qui seront évaluées

COMPETENCES PROPRES A L'EPS

- CP1 : réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée
- CP2 : se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- CP3 : réaliser une prestations corporelle à visée artistique ou acrobatique
- CP4 : conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

- CP5 : réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

COMPETENCES METHODOLOGIQUES ET SOCIALES

- CMS1 s'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, connaître et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, etc...

- CMS2 respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner etc...

- CMS3 savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets etc...